

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 05 juillet 2024.

A - Partie variable



Sommaire

INTRODUCTION

- A. Les faits marquants 4
- B. Les chiffres clés 5

COMPTE RENDU TECHNIQUE

- A. La natation scolaire 7
- B. Les associations 9
- C. Les activités 10
- D. L'espace "bien-être" 12
- E. Les fréquentations par famille 13
- F. Les provenances 14
- G. Les partenariats 15
- H. les ressources humaines 16
- I. Les animations 17
- J. La communication / Les enquêtes de satisfaction 18

COMPTE RENDU FINANCIER

- A. Informations 21
- B. Le chiffre d'affaires 21
- C. Les charges externes 22
- D. Les impôts, les taxes 26
et les charges de personnel
- E. Les frais financiers et amortissements 39
- F. Le résultat d'exploitation 29

Introduction

A. Faits marquants de 2023 :

- **Février:** St Valentin
- **Mars:** Semaine de l'eau
- **Avril:** Changement de directeur
- **Juin:** Inscriptions et réinscriptions
- **Juillet:** Début de la première saison estivale d'Aqualoire
- **Septembre :** Première rentrée des classes d'Aqualoire
1^{er} arrêt technique (fin de GPA)
- **Octobre :** Anniversaire: 1 an
- **31 octobre :** Animation Halloween
- **Novembre :** Semaine du bien-être
- **Décembre :** 2nd arrêt technique



B.LES CHIFFRES CLÉS

73 694

fréquentation totale du
1^{er} Janvier au 31
Décembre 2023

14 087 élèves ont profité
de l'équipement pour
l'apprentissage de la
natation scolaire



73 usagers ont profité de
notre Ecole de natation au
premier semestre, 143 à partir
de septembre

24 opérations

commerciales pour faire
découvrir le centre
aquatique et ses activités

Plus de 50 animations
organisées en 2023 pour
amuser les petits
comme les grands

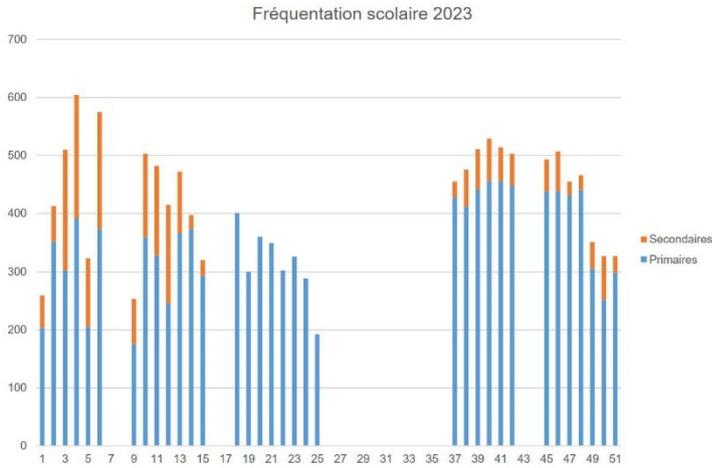
157 usagers fidèles ont un
abonnement

5

2. Compte rendu technique

A. La natation scolaire

3 périodes de 10 séances ont été réalisées de janvier à décembre.



Au total, ce sont **14 087 enfants** qui sont venus apprendre la natation dans le cadre scolaire.

A titre de comparaison:

Fréquentation scolaire octobre à décembre **2022 : 3 243**

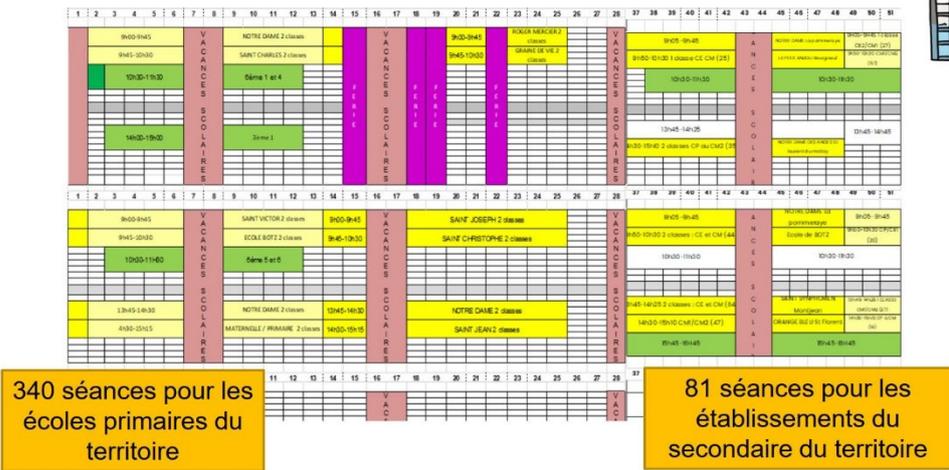
Fréquentation scolaire octobre à décembre **2023 : 4 224**

En fin d'année scolaire, une réunion a eu lieu à Saint Florent le Vieil :

Il ressort que les enseignants sont globalement très satisfaits de l'échange et la possibilité de venir dans un tel équipement.



La natation scolaire



B. Les associations



Deux associations ont utilisé de manière régulière l'équipement :

- Le club de plongée **Montjean SUBAQUA** qui a pratiqué chaque jeudi soir de 20h à 21h
- **COS natation Chalonnais sur Loire** qui utilise les créneaux Vendredi 18h-19h et Samedi 12h30 -13h30

Au total ce sont **692 nageurs et plongeurs** qui sont venus pratiquer leur discipline à Aqualoire.

9

C. Les activités: l'aquafitness

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		9h00 > 9h45 aqua douce		
11h30 > 12h15 aqua douce	11h30 > 12h15 aqua tonic	10h30 > 11h15 aqua tonic	11h30 > 12h15 aqua training	
12h45 > 13h15 aqua bike			12h45 > 13h15 aqua bike	12h30 > 13h15 aqua tonic
PAUSE				
				16h00 > 16h45 aqua douce
17h30 > 18h00 aqua bike	17h45 > 18h15 aqua bike	18h > 18h45 aqua training	18h15 > 18h55 aqua tonic	
18h10 > 18h55 aqua training		18h15 > 18h45 aqua bike		18h > 18h30 aqua bike
		19h45 > 20h30 aqua tonic		

Aquafitness cartes unitaires et x12	1 326	
Aquafitness avec pass	3 842	5 168 entrées en 2023

aqua douce

3 séances hebdo
45 minutes
Intensité 1/3

aqua training

3 séances hebdo
45 minutes
Par ateliers
Intensité 2/3

aqua tonic

5 séances hebdo
45 minutes
Intensité 3/3

aqua bike

6 séances hebdo
30 minutes
Sur aquabikes
Intensité 3/3



Equalia

C. Les activités: les écoles de natation



Bébés nageurs (de 6 mois à 36 mois)

1 séance hebdomadaire le samedi

Entre 10 et 17 enfants, accompagnés de leurs parents, par séance

Ecole de natation enfant

5 niveaux de l'apprentissage au perfectionnement

Il y a **15 cours** répartis sur la semaine. (11 sur le 1^{er} semestre)

47 enfants inscrits sur le 1^{er} semestre puis 98 depuis septembre

Ecole de natation adulte

4 niveaux de l'aquaphobie au perfectionnement

6 cours sont proposés pour les adultes. (2 sur le 1^{er} semestre)

26 inscrits sur le 1^{er} semestre puis 59 depuis septembre

Des stages sont organisés sur la période des vacances scolaires. Ce sont des cycles d'apprentissage accélérés qui sont proposés. Une séance par jour est dispensée du lundi au vendredi.

104 enfants qui ont bénéficié de ces stages lors des vacances.



D. L'espace « Bien-être »

Fréquentation octobre à décembre 2022 :
1 436 vs 2 910 en 2023 (+ 102%)

	Janv	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc.	Totaux
Unitaires													
Entrée Bien Etre	130	192	144	94	65	48	86	172	120	200	189	188	1628
Entrée Bien Etre + Aqua	293	350	282	248	188	144	244	379	174	282	247	201	3032
Entrée Bien Etre + Aqua Jardin Anjou	16	30	0	49	42	14	46	41	53	22	6	0	319
Entrée Bien Etre + Aqua Camping	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Entrée Bien Etre CE	4	0	4	11	2	0	2	4	7	7	5	11	57
Entrée Bien Etre + Aqua CE	0	4	9	0	4	2	2	0	4	5	12	25	67
Cartes													
12 Entrées Bien Etre	28	14	11	11	17	9	9	10	12	29	35	16	201
12 Entrées Bien Etre + Aqua	34	44	55	42	13	21	23	21	20	26	19	24	342
12 Entrées Bien Etre CE	0	2	0	3	0	1	0	2	0	2	2	1	13
12 Entrées Bien Etre + Aqua CE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bracelet Bien Etre	145	139	208	143	89	109	106	153	104	116	127	151	1590
Pass													
Pass'Aquatique + Mensuel Piscine et Bien Etre	188	179	255	232	245	236	237	246	211	316	214	285	2844
Pass'Equilibre Mensuel, Piscine, Bien Etre et Cours	59	59	62	50	42	42	16	28	29	62	44	41	534
Pass'Performance Mensuel Piscine, Bien Etre et Cours + 2 aquabike/ hebdo	10	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
	907	1016	1040	883	707	626	771	1056	734	1067	900	943	10 650

E. La fréquentation par familles

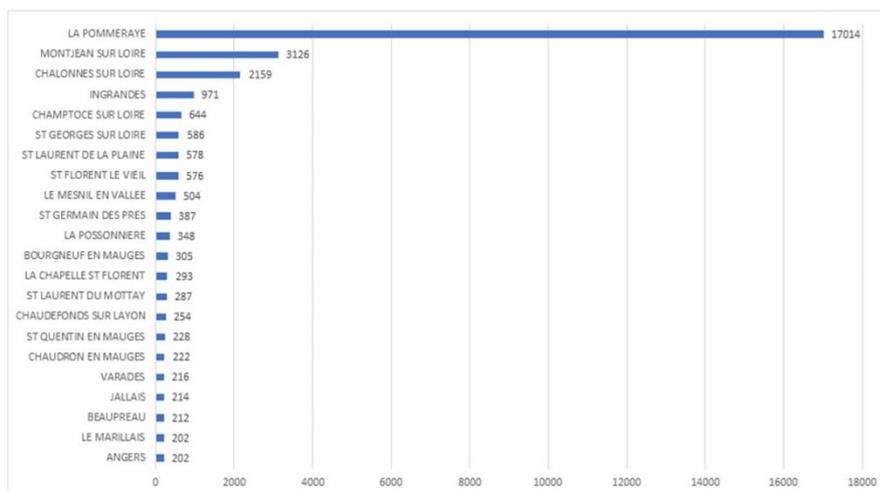
	Abonnements	Activités	Club	Entrées public		Scolaires	Autres	Total
				Bassins	Bien-être			
Janvier	617	419	72	1 901	907	2109	234	6025
Février	543	412	48	3 064	1 016	1024	167	6107
Mars	778	589	129	2 077	1 040	2232	153	6845
Avril	686	460	101	2 994	883	702	153	5826
Mai	654	474	26	2 120	707	1128	96	5109
Juin	653	443	38	2 606	626	1198	100	5564
Juillet	651	301	33	4 380	771	0	178	6136
Août	753	212	0	5 509	1 056	0	215	7530
Septembre	653	452	0	2 295	734	1470	127	5604
Octobre	938	646	31	2 645	1 067	1307	127	6634
Novembre	868	679	41	1 969	900	1807	197	6264
Décembre	673	441	173	854	943	1110	240	4194
	8 467	5 528	692	32 414	10 650	14 087	1 987	73 825

Fréquentation générale octobre à décembre:

2022 : 15 383
vs 17 092 en
2023 soit + 11%



F. Provenance



Les provenances demeurent assez stables.

Les communes fréquentant le plus le centre aquatiques se situent dans un rayon de 20 minutes autour d'Aquaire

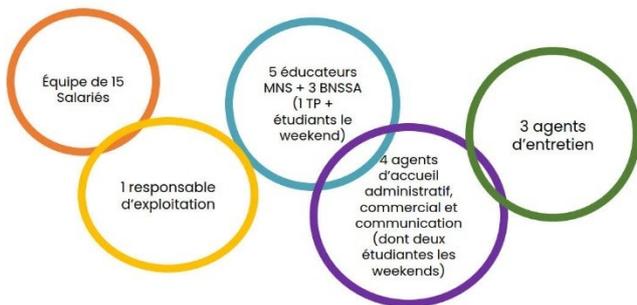


G. Les partenariats



15

G. Les ressources humaines



H. Les animations



Janvier
Galette des rois
Offres parrainage
Soldes

Février
« on fait le plein »
Structure gonflable
St Valentin
Carnaval

Mars
Fête des mamies
Matinée petite enfance
Journée des droits des femmes
St Patrick
Semaine de L'eau

Avril
Baptême de plongée
Chasse aux œufs
Structure gonflable
Journée mondiale du coloriage

Mai
Fête des voisins
Fête des mères
Journée mondiale du bien-être

Juin
Fête des écoles de natation
Fête de la musique
Apéro des abonnés
Fête des pères

Été
Structures gonflables intérieure et extérieures
Jeux bébé
Flowpulse
Jeux en bois
Aqua famille
Blind test Pool party
Animations extérieures

Septembre
Semaine découverte
Offres commerciales
Sensibilisation lutte contre la muco'

Novembre
Mois du bien-être
Happy hours
Soirée zen

Octobre
1 an!
Halloween
Aqua gym thématique
Maquillage
Cluedo

Décembre
Calendrier de l'avent
Journée du pull moche
Stand d'exposition
d'entreprises locale

**50 animations en 2023,
soit près d'une animation
par semaine!!!**



I. La communication



Un site internet vivant et actualisé



Instagram

Création d'une page Instagram



1.3K

Fans (J'aime de la Page)

Au 31/12/2023, la page Facebook comptait 1300 fans
Ci-contre, la courbe des fans met en évidence l'intérêt et le dynamisme de la page

Evolution du nb. de fans



AquaLoire

4,4 ★★★★★ 109 avis ⓘ

Note Google
(2^{ème} des piscines « publiques » couvertes du 49)

Deux fois dans l'année, les usagers ont été sondés afin de donner leurs avis et suggestions sur leur centre aquatique.

La borne Qwesteo

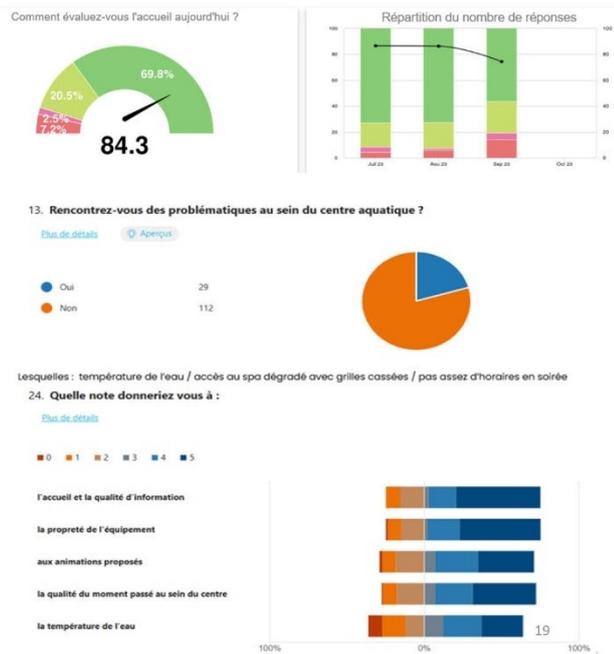
Positionnée à l'accueil, elle permet aux utilisateur de donner un avis « à chaud » sur leur expérience immédiate du centre aquatique.

Le questionnaire de satisfaction

Envoyé à tous nos abonnés, disponible sur site, via les réseaux sociaux et notre site internet, ce mode de questionnement permet de recueillir des avis « posés » sur les différentes pratiques au sein du centre aquatique;

Les aspects pointés du doigt: manque d'horaires en soirée, absence de pataugeoire, température des bassins

Points positifs: la qualité de l'accueil, la propreté, la qualité du moment passé au centre.



3. Compte Rendu Financier

A. Informations

L'année 2023 est la première année pleine d'exploitation du Centre aquatique Aqualoire. Nous comparons donc notre chiffre d'affaires et nos charges par rapport au CEP prévisionnel.

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
B. Le chiffre d'affaires			
Baignade libre	284 821 €	168 810 €	-116 011 €
Entrées unitaires	147 771 €	128 690 €	-19 081 €
Abonnements	137 050 €	40 120 €	-96 930 €
Activités encadrées et animations	93 255 €	49 839 €	-43 416 €
Espace bien-être	41 561 €	26 487 €	-15 074 €
Etablissements scolaires, associations et institutionnels	71 686 €	63 034 €	-8 652 €
Autres prestations	62 191 €	19 901 €	-42 290 €
Autres Produits	0 €	4 690 €	4 690 €
Compensation de service public	152 000 €	184 145 €	12 145 €
Total des Produits	553 514 €	332 761 €	-220 753 €

Globalement, l'ensemble des postes des recettes et des produits d'exploitation sont inférieurs au CEP pour cette première année pleine d'exploitation.

Les « autres prestations » intègrent les recettes de CE, snack et boutique.

C. Les charges externes

3.1. Achats et variations de stocks

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
60 - Achats et variations de stocks	12 690 €	16 850 €	4 170 €
dont fournitures de bureau et pharmacie	2 000 €	5 336 €	3 336 €
dont matériels pour petites réparations	1 000 €	6 342 €	5 342 €
dont achats boissons, confiserie, nourriture	7 140 €	1 088 €	-6 052 €
dont achat boutique	2 550 €	4 095 €	1 545 €

Nous observons une hausse de 4 170€ sur l'ensemble des postes d'Achats et de variations de stocks.

La baisse sur le poste « boissons, nourriture » s'explique par l'externalisation du snack sur la période estivale.

C. Les charges externes

3.2. Services extérieurs (entretien)

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
61 - Services extérieurs (entretien)	24 290 €	28 368 €	4 078 €
dont contrat de prestation de service / sous traitance pour entretien et conduite des installations	10 200 €	9 948 €	-252 €
dont analyses	3 690 €	2 438 €	-1 252 €
dont assurances (MR et RC)	5 500 €	3 613 €	-1 887 €
dont charges locatives	0 €	1 459 €	1 459 €
Entretien Maintenance Annexe 8	4 900 €	10 910 €	6 010 €

Nous constatons une augmentation des charges de services extérieurs (entretien) : 28 368€ de réalisé vs 24 290€ prévu au CEP ; Principalement sur le poste « Entretien Maintenance Annexe 8 » avec + 6 010€ (produits d'entretien).

En 2023, nous avons proposé des logements aux saisonniers. La rubrique "charges locatives" regroupe tous les loyers versés soit 1 459€. Cette dépense n'était pas prévue au CEP.

3.3. Autres services extérieurs (administratif)

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
62 - Autres services extérieurs (administratif)	38 400 €	44 869 €	6 469 €
dont frais de gestion, de comptabilité	0 €	5 935 €	5 935 €
dont honoraires, frais d'actes et contentieux	0 €	7 133 €	7 133 €
dont publicité, publications, relations publiques	12 000 €	10 806 €	-1 195 €
dont frais de transports, mission et réceptions	3 000 €	6 046 €	3 046 €
dont frais postaux et télécommunication	6 900 €	8 228 €	1 328 €
dont services bancaires	3 000 €	2 570 €	-430 €
dont animation	6 000 €	4 153 €	-1 848 €
dont prestation société extérieure	7 500 €	0 €	-7 500 €

Le montant total du poste «Autres services extérieurs (administratif)» est supérieur au CEP de 6 469€.

Cela s'explique par :

- Les frais de gestion, de comptabilité : + 5 935€ (dont logiciel RH, comptabilité et Virtaus)
- Les honoraires, frais d'actes et contentieux : + 7 133€ (dont CAC, juridiques et expert comptable)
- Les frais de transports, mission et réceptions avec + 3 046€, justifiés par un accompagnement renforcé du directeur d'exploitation.

3.4. Autres charges

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
65 - Autres charges	85 264 €	87 262 €	1 998 €
dont droits d'auteur (sacem + SPRE)	3 264 €	567 €	-2 697 €
dont redevance d'occupation du domaine public	32 000 €	34 550 €	2 550 €
Frais de siège	50 000 €	52 145 €	2 145 €

Nous observons un dépassement de 1 998€ sur les postes autres charges et principalement sur les frais de siège et la redevance d'occupation du domaine public, liés à l'indexation contractuelle.

L'économie réalisée sur les droits d'auteur (SACEM + SPRE) a permis de réduire l'impact.

D. Les impôts, les taxes et les charges de personnel

4.1. Impôts et taxes

	2023		
	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
63 - Impôts et taxes	32 510 €	20 635 €	-11 875 €
dont CET	10 000 €	637 €	-9 363 €
dont taxe d'apprentissage et autres	2 167 €	1 775 €	-392 €
dont licence	0 €	1 241 €	1 241 €
dont taxes sur les salaires	14 343 €	15 975 €	1 632 €
dont taxe ordures ménagères	6 000 €	1 007 €	-4 993 €

Les postes des impôts et taxes sont en dessous du prévisionnel de -37% vs CEP soit -11 875€.

D. Les impôts, les taxes et les charges de personnel

4.2. Frais de personnel

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
64 - Frais de Personnel	442 571 €	424 524 €	-18 047 €
dont salaires personnels permanents	370 335 €	306 006 €	-64 329 €
dont salaires personnels saisonniers et intérim	36 768 €	100 139 €	63 370 €
dont vêtements du travail	3 200 €	2 750 €	-450 €
dont médecine du travail	1 500 €	648 €	-852 €
dont mutuelle	6 768 €	4 423 €	-2 345 €
dont prime et intéressement	19 000 €	8 455 €	-10 545 €
dont formation	5 000 €	2 104 €	-2 896 €

Le montant des frais de personnel regroupent entre autres : les salaires du personnel permanents, saisonniers, la médecine du travail, la mutuelle, les primes et s'élève à 424 524€ soit une optimisation de 4% vs CEP sur ce poste.

Il a été pris en compte dans ce poste le personnel MNS qui est intervenu sur un statut d'Auto-Entrepreneur (89K€).

E. Les frais financiers et amortissements

5.1. Charges financières

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
66 - Charges Financières	1 133 €	8 618 €	7 485 €

Les charges financières, pour un total de 8 618€ sur 2023, correspondent en grande partie aux charges d'intérêts de comptes courants (5 882€) et aux charges d'intérêts de financement (2 568).

5.2. Amortissements

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023 Réalisé - CEP
68 - Dotations aux provisions et amortissements	39 077 €	32 189 €	-6 888 €
Dotations aux amortissements	39 077 €	32 189 €	-6 888 €

Nous totalisons 32 189€ de dotations aux amortissements, pour un montant total d'immobilisation de 142 900,67€ au 31/12/2023.

F. Le résultat d'exploitation	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023
			Réalisé - CEP
Total des Charges	675 935 €	663 327 €	-12 608 €

Le total des charges s'élèvent à 663 327 € et sont cohérentes par rapport au CEP.

	CEP	Réalisé 2023	Variation 2023
			Réalisé - CEP
Résultat brut collectivité	29 579 €	-166 421 €	-196 000 €
Frais de préfiguration et de préouverture		0 €	0 €
Compensation de service public	152 000 €	164 145 €	12 145 €
Compensation contraintes institutionnelles	49 500 €	53 827 €	4 327 €
Redevance d'occupation du domaine public	32 000 €	34 550 €	2 550 €
Coût pour la collectivité	169 500 €	183 422 €	13 922 €
Résultat net Equalia	29 579 €	-166 421 €	-196 000 €

Le résultat 2023 est de -166 421 € contre 29 579 € prévu au CEP.



Madame Lydia MUSSET demande ce qui permettrait de régler le déficit.

Il lui est répondu qu'il faudrait comptabiliser plus d'entrées et également faire de la prospection.

Elle fait remarquer que le créneau du dimanche matin est déjà saturé.

Il lui est répondu que dans toutes les piscines, ce créneau est toujours saturé et qu'un travail doit être réalisé sur les nouveaux créneaux le soir.

Elle indique que la signalétique est manquante.

Il lui est répondu qu'un travail est en cours avec la mairie.

De plus, la fermeture en cours des piscines d'Ancenis et de Candé pourrait entraîner un report sur Aqualoire.

Madame Anne-Françoise OGER demande s'il serait possible de faire venir les habitants de l'Ouest avec des navettes.

Il lui est répondu que toutes les écoles primaires viennent y compris l'Ouest. Il n'y a pas de navette pour aller à Ancenis. Il est possible de venir à vélo ou en trottinette.

Monsieur Jean-Michel MICHAUD fait remarquer que les animations représentent un plus et propose d'amplifier la communication sur l'Ouest de la commune.

Monsieur Eric LE DOEUFF indique faire de la publicité sur Radio Oxygen et le Ptit vert. Aqualoire accueille également l'Ecole de Bécon les Granits, Ecole du Louroux Béconnais, le Collège de St George-sur-Loire, l'Ecole de Villemoisin et celle d'Ingrandes.

Monsieur Piton ajoute que des panneaux photovoltaïques vont être installés sur le multi-accueil qui va être construit à côté du centre aquatique. Il pourrait être possible d'alimenter le centre aquatique en autoconsommation.

Présentation de la Rénovation des murs de la Maison Julien Gracq par Monsieur Valéry DUBILLOT

PARTIE PREALABLE : Présentation du projet de rénovation des murs de la maison Julien Gracq



Rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq

Pour rappel, une étude menée en 2016, mise à jour en 2023, identifie les travaux à mener (par degré d'urgence) et estime le coût total des travaux à 272 571, 40 € HT (soit 312 116 € TTC)

La ville prévoit d'échelonner les travaux sur 3 ans : une tranche ferme pour les travaux le plus urgents (entre fin 2024 et début 2025) et 2 tranches optionnelles (l'une en 2025, la seconde en 2026).

L'analyse du marché a eu lieu début juin. L'entreprise la mieux « disante » a fait l'offre suivante :

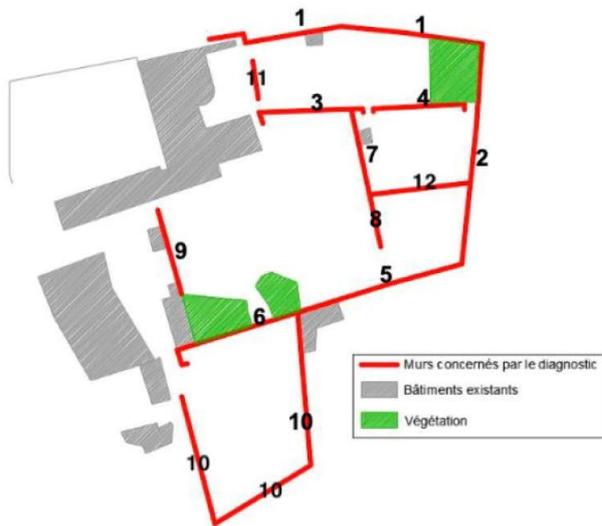
- Tranche ferme : 121 770,09 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 78 572,81 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 81 430,92 € HT

Soit un total de 281 773,82 € HT (338 128,59 € TTC) soit + 3,38% par rapport à l'estimation





Rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq



Planning prévisionnel des travaux :

- **Fin 2024 – début 2025** : murs 1, 2 et 6 (pour rappel 100 000 € sont inscrits au budget 2024)
- **2025** : murs 5 et 10
- **2026** : murs 3, 4, 7, 8, 9, 11 et 12 (murs à l'intérieur du jardin)

- 298 mètres de long

Figure 1 - Plan de localisation des murs d'enceinte



Rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq

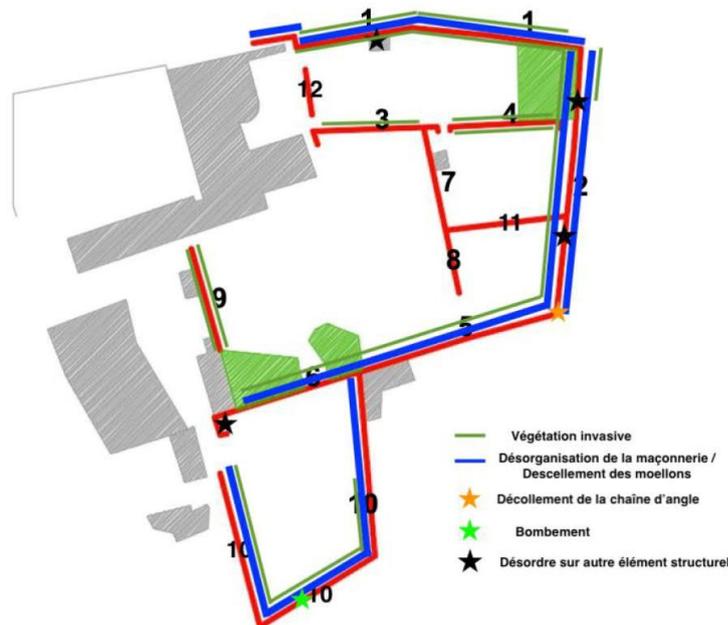


Figure 3 - Plan de localisation des principaux désordres observés sur les murs d'enceinte





Rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq



Interventions les plus urgentes : murs 1, 2 et 6 (fin 2024 – début 2025)



Mur 1



Mur 2



Mur 6



Rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq



2025 : murs 5 et 10



Mur 5



Mur 10



Rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq

2026 : murs 3, 4, 7, 8, 9, 11 et 12 (murs à l'intérieur du jardin)



Mur 4



Mur 8



Mur 9



Rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq

Plusieurs dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de :

- **La Région Pays de la Loire au titre de l'aide aux Petites Cités de Caractère**, qui comprend le volet « Travaux extérieurs des bâtiments communaux remarquables »
L'aide s'élève à 30 % du montant HT des travaux (plafonnée à 300 000 € par an et par commune).
- **Du Département de Maine-et-Loire au titre du dispositif d'aide aux Villes et Villages Touristiques Durables**, qui comprend le volet « Travaux de ravalement et de réfection de façades, toitures, murets et autres éléments caractéristiques du patrimoine du village, hors parts des bâtiments et monuments historiques faisant l'objet de financements départementaux spécifiques ». Le montant maximum de subvention s'élève à 50 000 €.



Madame Anne-Françoise OGER demande si les murs d'enceinte se situent autour des jardins. Et elle aimerait savoir si ces lieux seront ensuite ouverts au public vu le montant des travaux.
Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui l'exigence est une mise en sécurité.

Monsieur Jean-Michel MICHAUD indique que tout le jardin est en paliers, arrêtés par des murs faits avec de la chaux et aujourd'hui dégradés. C'est pourquoi il y a autant de murs. Les visiteurs peuvent aujourd'hui aller dans les jardins en accédant par le musée. Il ne s'agit pas d'un parc ouvert dans la journée mais les visiteurs peuvent y entrer par le musée lors de festivals par exemple.

Monsieur DUBILLOT ajoute qu'il sera ensuite possible de faire un travail de valorisation pour faire découvrir ce lieu.

B – Décisions

La séance débute à 20h40 mn avec 41 conseillers et 18 procurations.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION 2 DU PLU DECISION DE NE PAS REALISER D EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle que la Commune de Mauges-sur-Loire s'est engagée dans une procédure de modification de droit commun de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), comme cela a été présenté lors de la séance du 22 juin 2023.

Cette modification n°2 du PLU a fait l'objet d'un arrêté de prescription du Maire en date du 11 janvier 2024, définissant les objets poursuivis par cette procédure. Cet arrêté est annexé à la présente délibération.

Le projet de modification a été soumis le 17 avril 2024 à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), dans le cadre de l'examen au cas par cas. Celle-ci a rendu un avis conforme le 17 juin 2024, dont la conclusion est : « La modification n°2 du plan local d'urbanisme de Mauges-sur-Loire n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et il n'est pas nécessaire de le soumettre à évaluation environnementale. »

En conséquence, il convient d'adopter une délibération confirmant que la commune ne réalisera pas d'évaluation environnementale, en conformité avec l'avis rendu par la MRAe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.104-34 à R.104-37 ;

VU le PLU de la Commune de Mauges-sur-Loire approuvé par délibération n°2019-12-01 du 16 décembre 2019 et modifié par délibération n°2022-05-01 du 19 mai 2022 ;

VU l'arrêté n°2023-413 du Maire de Mauges-sur-Loire en date du 11 janvier 2024 prescrivant la présente procédure de modification n°2 de droit commun ;

VU le dossier de consultation dans le cadre de l'examen au cas par cas soumis à la MRAe Pays de la Loire pour avis conforme en date du 17 avril 2024 ;

VU l'avis conforme de la MRAe Pays de la Loire en date du 17 juin 2024 portant sur la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale et confirmant l'absence de nécessité de réaliser ladite évaluation dans le cadre de la procédure de modification du PLU ;

CONSIDÉRANT que les adaptations envisagées sont d'une ampleur limitée, n'induisent pas de changements notables par rapport aux précédentes dispositions du PLU et à la prise en compte de l'environnement dans ce document ;

CONSIDÉRANT que le projet de modification ne remet pas en cause l'économie générale du PLU ni les objectifs énoncés au Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment l'objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis de la commission urbanisme habitat, invitée à s'exprimer par écrit jusqu'au 8 juillet 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	57

DÉCIDE DE :

- Ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification n°2 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme.
- Charger le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

ACQUISITION DE PARCELLES FRICHE CORINE A LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, indique que la commune de Mauges-sur-Loire a inscrit une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le Plan Local d'Urbanisme sur le site de l'ancienne usine Corine sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent.

Cette opération d'urbanisme doit comprendre les parcelles appartenant à la commune, formant la friche industrielle à proprement parler, ainsi que trois parcelles privées contiguës.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, des négociations foncières ont eu lieu avec les deux propriétaires concernés. La commune de Mauges-sur-Loire a fait une proposition au prix de 4,00 € le m² :

- à M. et Mme RAIMBAULT Gabriel pour les parcelles cadastrées 075-AB-1074 d'une superficie de 9 m² et 075-AB-1075 d'une superficie de 1 180 m² ;
- à Mme VILAIN Anne pour la parcelle cadastrée 075-ZA-030 d'une superficie de 1 170 m².

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment les objectifs de dynamisation du territoire par un habitat diversifié et d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire ;

CONSIDÉRANT l'accord des propriétaires pour la cession des terrains au prix de 4,00 € le m² pour les parcelles 075-AB-1074, 075-AB-1075 et 075-ZA-030 ;

CONSIDÉRANT que le montant d'acquisition global ne dépasse pas le seuil de 180 000 € et ne requiert donc pas l'avis du service des Domaines ;

VU l'avis favorable de la commission Habitat Urbanisme en date du 24 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Un élu aimerait avoir des précisions concernant le projet de l'usine Corine.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura plus d'informations en septembre car le dossier évolue.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	4
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	58

DÉCIDE DE :

- Acquérir les parcelles cadastrées 075-AB-1074 et 075-AB-1075 sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent, d'une surface totale de 1 189 m² pour la somme de 4 756 € à M. et Mme RAIMBAULT Gabriel, domiciliés 6, chemin des Potiers – La Chapelle-Saint-Florent – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Acquérir la parcelle cadastrée 075-ZA-030 sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent, d'une surface totale de 1 170 m² pour la somme de 4 680 € à Mme VILAIN Anne, domiciliée 12, rue d'Ancenis – 44430 LA BOISSIÈRE-DU-DORÉ.
- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire à l'acquisition précitée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- Désigner Maître Yannick THEBAULT, notaire à Saint-Florent-le-Vieil, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

CESSION IMMEUBLE 1 RUE DE VENDEE BOURGNEUF EN MAUGES

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle que par délibération n°2022-03-02 du 17 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la vente de l'immeuble situé 1 rue de Vendée à Bourgneuf-en-Mauges, cadastré 39-D-1509, selon le procédé de vente notariale interactive. Elle indique que cette vente interactive a été infructueuse et que la vente a été confiée à l'étude notariale LEBLANC-PAPOUIN Simon sous forme de mandat simple.

Madame N. MOREAU rappelle également la délibération n°2023-12-03 du 14 décembre 2023 décidant la cession de l'immeuble à Monsieur PICHERIT Luc. Monsieur PICHERIT Luc ayant renoncé à l'acquisition, l'immeuble a été remis en vente.

Le service des Domaines, sollicité pour avis, a estimé la valeur du bien à 79 200,00 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

A l'issue des différents diagnostics préalables à la vente dont le diagnostic de performance énergétique, l'immeuble est classé en catégorie G. Depuis le 1er avril 2023, les habitations classées F ou G doivent obligatoirement faire l'objet d'un « audit énergétique obligatoire ». Celui-ci a été réalisé le 17 juin 2023. Il en ressort deux scénarios de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante permettant de classer le bâtiment en classe A :

- scénario 1 : rénovation en une fois, montant total des travaux : 84 000 € TTC
- scénario 2 : rénovation par étapes, montant total des travaux : 89 800 € TTC

Une offre d'achat s'élevant à 75 000,00 € net vendeur a été soumise par Monsieur et Madame THERY Raphaël et Solenne, domiciliés 42 rue Jean Jaurès - 49000 ANGERS.

La commune reste propriétaire de la parcelle 39 D 1508. Il est donc nécessaire de créer une servitude passage au profit de l'immeuble situé sur la parcelle 39 D 1509.

VU l'avis des domaines en date du 26 juin 2024 évaluant le bâtiment au prix de 79 200 € assorti d'une marge d'appréciation de 10 % ;

CONSIDÉRANT le montant élevé de travaux à réaliser dans le bâtiment au vu des enjeux énergétiques à prendre en compte ;

CONSIDÉRANT les difficultés constatées par la commune pour vendre ce bâtiment ayant fait l'objet de plusieurs tentatives infructueuses ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la commune de procéder à la cession de ce bien immobilier, dans le respect de la logique du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique et dans la perspective de densifier les centres-bourgs en accord avec les principes de sobriété foncière ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 27 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 02 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	58

DÉCIDE DE :

- Céder l'immeuble cadastré 39-D-1509 situé au 1, rue de Vendée sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, au prix de soixante-quinze mille euros (75 000,00 €) net vendeur à Monsieur et Madame THERY Raphaël et Solenne, domiciliés 42, rue Jean Jaurès à ANGERS.
- Approuver la constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle 39-D-1509 sur la parcelle 39-D-1508.
- Préciser que les frais annexes (frais négociation, frais notariés...) seront à la charge de l'acquéreur.
- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale LEBLANC-PAPOUIN Simon, notaire domicilié au 39, rue de la Loire – La Pommeraye – 49620 MAUGES SUR LOIRE.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_004A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

DESAFFECTATION DECLASSEMENT ESPACE PUBLIC CHEMIN DE LA NOELLE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, explique que les biens du domaine public sont inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent d'abord être sortis du domaine public communal. En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- à une désaffectation matérielle du bien ;
- à une décision administrative, en l'espèce, une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

La commune de Mauges-sur-Loire est propriétaire de l'espace public situé entre le chemin de la Noëlle et la rue de la Bertaudière sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil. Cet espace public est inclus dans le périmètre du lotissement de La Fontaine et correspondait dans le permis de lotir à deux lots à usage d'habitat.

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la commune a pour projet de céder cet espace public, afin d'y accueillir des projets d'intérêt collectif.

Afin de pouvoir procéder à la vente de ces terrains, il convient de procéder à la désaffectation, puis au déclassement de cet espace public. Cet espace va être délimité et fermé et sera donc inaccessible au public ; la désaffectation matérielle est donc de fait. La partie nord de l'emprise, qui a un usage de liaison douce et d'accès à des parcelles voisines sera conservée au sein du domaine public communal.

En complément, un bornage-division de cet espace public est prévu afin de le diviser en deux parcelles.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune et notamment ses objectifs stratégiques de « dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant » et « adapter la politique enfance-jeunesse aux besoins » ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 24 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Un élu demande si le chemin piétonnier au Nord de la parcelle sera maintenu.
Il lui est répondu par l'affirmative.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Constater la désaffectation de l'espace public situé entre le chemin de la Noëlle et la rue de la Bertaudière sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, tel que défini sur le plan annexé à la présente.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de cet espace public.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_005A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

SIEML CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT ANNUEL DES LAMPES VETUSTES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la campagne de renouvellement annuel des lampes vétustes d'éclairage public, il est proposé de remplacer d'anciennes lanternes rue de la Mairie sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire et rue d'Anjou sur la commune déléguée du Marillais.

Le devis du SIEML pour ces travaux s'élève à :

- 24 440,00 € net de taxe à la charge de la commune (sur un montant total de 37 600,00 € de travaux) repartis comme suit :

Commune	Montant d'investissement HT	Montant d'investissement communal avec participation SIEML HT
Montjean-sur-Loire	15 500,00 €	10 075,00 €
Le Marillais	22 100,00 €	14 365,00 €
Total	37 600,00 €	24 440,00 €

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 26 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Accepter de verser la participation mentionnée ci-dessus pour la réalisation de ces travaux.
- Autoriser Le Maire à signer tous les actes correspondant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_006A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES MURS DE LA MAISON JULIEN GRACQ

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que la Commune de Mauges-sur-Loire s'est intégrée dans une démarche patrimoniale pour valoriser le centre-bourg de Saint-Florent-le-Vieil. Cela s'illustre par la création d'un Site Patrimonial Remarquable, l'obtention du label Petites Cités de Caractère et l'établissement du site classé du Mont Glonne, des rives de la Loire et de l'embouchure de l'Evre. Dans ce cadre, la Commune engage des actions de valorisation du patrimoine, dans une dimension culturelle et touristique.

Le projet de rénovation des murs de la maison Julien Gracq s'intègre pleinement dans cet objectif car il contribue :

- à la restauration de la maison léguée à la Commune par l'illustre écrivain, qui contribue au rayonnement de Saint-Florent-le-Vieil sur le plan culturel ;
- à renforcer l'image patrimoniale de la cité, en valorisant un bâtiment remarquable situé sur le parcours de la Loire à Vélo.

L'objectif des travaux est de réparer les désordres au niveau des murs d'enceintes, qui remettent en cause la pérennité des ouvrages. Un diagnostic, établi en 2016 et actualisé en 2023, a permis de recenser les désordres et d'identifier les travaux à mener, avec des degrés de priorité. Les travaux seront échelonnés sur 3 ans : les travaux les plus urgents fin 2024-début 2025, la première tranche optionnelle en 2025 et la seconde tranche optionnelle en 2026.

Ainsi, ce projet est pleinement cohérent avec les actions menées par la Commune dans le cadre du label Petites Cités de Caractère, qui agit sur la mise en valeur du patrimoine, par des actions sur les bâtiments publics comme privés, et sur les espaces publics. Il s'intègre également dans la politique touristique de Mauges-sur-Loire qui a fait l'objet d'un diagnostic et d'un plan d'actions, et que la Commune souhaite traduire par un contrat Villes et Villages Durables avec Anjou Tourisme.

En conséquence, il est légitime de solliciter pour la réalisation de ce projet le soutien financier :

- de la Région Pays de la Loire au titre de l'aide aux Petites Cités de Caractère, qui comprend le volet « Travaux extérieurs des bâtiments communaux remarquables ». Cette aide peut s'élever à 30 % du montant HT des travaux, avec un plafond de 300 000 € de travaux par commune et par an ;
- du Département de Maine-et-Loire au titre du dispositif d'aide aux Villes et Villages Touristiques Durables, qui comprend le volet « Travaux de ravalement et de réfection de façades, toitures, murets et autres éléments caractéristiques du patrimoine du village, hors parts des bâtiments et monuments historiques faisant l'objet de financements départementaux spécifiques ». Cette aide peut s'élever à 20 % du montant HT des travaux, avec un plafond de 500 000 € HT de travaux.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes			
Tranche ferme	121 770,09 €	Subvention Région	84 532,14 €	30 %	Subvention demandée
Tranche optionnelle 1	78 572,81 €	Subvention Département	56 354,77 €	20 %	Subvention demandée
Tranche optionnelle 2	81 430,92 €	Autofinancement	140 886,91 €	50 %	
TOTAL	281 773,82 €	TOTAL	281 773,82 €	100 %	

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 19 juin 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat en date du 24 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Un élu demande pourquoi il n'est pas fait appel à Mauges Communauté pour obtenir une subvention puisque le pôle de St Florent-le-Vieil sera un pôle «patrimoine».

Il lui est répondu que rien est acté pour le moment.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a pas de politique d'aide aux investissements culturels du côté de Mauges Communauté pour l'instant. Il n'est donc pas possible de déposer de dossier à ce jour. En effet St Florent-le-Vieil sera un pôle spécifique au niveau du SCOT mais cela sera voté en 2025. La nouvelle Sous-Préfète souhaite que la commune déléguée continue à s'afficher comme pôle culturel, patrimonial et architectural.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	8
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver le projet de rénovation des murs de la maison Julien Gracq ;
- Approuver le plan de financement du projet ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et du Département ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTIONS POUR L'INTERVENTION D'UN ENSEIGNANT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire, en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique au Conseil Municipal que l'école de musique de Mauges-sur-Loire souhaite proposer aux enfants scolarisés sur le territoire de la commune, une offre d'activités musicales en milieu scolaire.

Dans cette optique, Madame Lise LEBLANC, professeure de l'école de musique et par ailleurs lauréate du diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), interviendra durant les temps scolaires en 2024/2025, dans les écoles suivantes :

- Le Jardin Extraordinaire à Beausse entre le 10 septembre et le 6 décembre 2024
- Le Petit Anjou à Bourgneuf-en-Mauges entre le 9 décembre 2024 et 21 mars 2025 (matin)
- Les Trois Chênes à Saint-Laurent de la Plaine entre le 9 décembre 2024 et 21 mars 2025 (après-midi)
- Roger Mercier à Montjean-sur-Loire entre le 28 mars et 27 juin 2025

Pour permettre ces interventions, il convient de signer, pour chaque école, une convention entre la Direction des Services Départementaux de L'Éducation Nationale de Maine-et-Loire et la commune de Mauges-sur-Loire.

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 19 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver les conventions entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire et la commune de Mauges-sur-Loire.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE COMMUNE DE MONTREVAULT SUR EVRE

Madame A. ROBICHON, adjointe à l'Enfance Jeunesse Affaires Scolaires, indique que pour l'année 2023/2024, la commune de Montrevault-sur-Evre a recensé 2 élèves domiciliés à Mauges-sur-Loire et scolarisés à l'école Bellevue à Chaudron-en-Mauges et à l'école Sable d'Or à Saint-Pierre-Montlimart en classe ULIS. Conformément à l'article L 212-8 du code de l'éducation, la commune demande une participation à Mauges-sur-Loire aux frais de scolarisation de ces enfants comme suit :

Année 2023/2024 :

- 1 élève de CE x 371,58 € = 371,58 €
- 1 élève en ULIS x 371,58 € = 371,58 €

VU l'avis favorable de la commission en date du 12 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	59
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver la participation aux frais de scolarisation de 2 enfants résidant sur la commune de Mauges-sur-Loire et scolarisés à l'école Bellevue à Chaudron-en-Mauges et à l'école Sable d'Or à Saint-Pierre-Montlimart pour un montant total de 743.16 € au titre de l'année scolaire 2023/2024.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA PERISCOLAIRE DU MARILLAIS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS RENOVATIONS EXEMPLAIRES

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la périscolaire au Marillais.

Un audit énergétique a permis de mettre en lumière une capacité de 54 % d'économies d'énergies pour ce projet. En effet, l'installation d'une pompe à chaleur air/eau ainsi que l'installation d'une VMC double flux permettent de réduire considérablement les consommations.

Cette économie d'énergie s'inscrit pleinement dans l'objectif que s'est fixé la Région Pays de la Loire de réduire de 50 % les consommations d'énergie de son parc bâti d'ici 2050. Afin d'encourager les projets qui contribuent à cet objectif et ainsi faire émerger des rénovations exemplaires, la Région a décidé de lancer un appel à projets « Rénovations exemplaires des bâtiments en Pays de la Loire », en complémentarité du soutien apporté par l'Etat via le Fonds Vert.

Le soutien financier proposé par la Région peut représenter jusqu'à 20 % des dépenses HT liées à l'atteinte des objectifs écologiques du projet, et est plafonné à 200 000 €. Sont éligibles les dépenses liées à l'atteinte des objectifs écologiques du projet et les dépenses spécifiques liées aux études et à l'accompagnement du candidat pour intégrer les enjeux écologiques dans son projet.

Le coût total du projet est estimé à 755 575,24 € HT. Les dépenses liées à l'atteinte des objectifs écologiques représentent 246 520,32 €, soit quasiment 1/3 des dépenses globales. Le soutien financier de la Région pouvant atteindre 20% des dépenses énergétiques, il peut s'élever à 49 304,06 €.

Le plan de financement prévisionnel global du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes			
Maîtrise d'œuvre	84 870,00 €	Subvention Fonds Vert	101 121,00 €	13,38 %	Subvention obtenue
Audit	1 138,58 €	Subvention CAF	50 000,00 €	6,62 %	Subvention obtenue
Travaux	669 572,66 €	Subvention MSA	49 335,00 €	6,53 %	Subvention obtenue
		Subvention Région	49 304,06 €	6,53 %	Subvention demandée
		Autofinancement	505 815,18 €	66,94 %	
TOTAL	755 575,24 €	TOTAL	755 575,24 €	100 %	

Le plan de financement prévisionnel lié à l'atteinte des objectifs écologiques est le suivant :

Dépenses HT		Recettes			
Audit	1 138,58 €	Subvention Fonds Vert	32 995,78 €	13,38 %	Subvention obtenue
Travaux énergétiques	245 387,74 €	Subvention CAF	16 315,00 €	6,62 %	Subvention obtenue
		Subvention MSA	16 087,91 €	6,53 %	Subvention obtenue
		Subvention Région	49 304,06 €	20 %	Subvention demandée
		Autofinancement	131 817,56 €	53,47 %	
TOTAL	246 520,32 €	TOTAL	246 520,32 €	100 %	

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique d'impulser une politique de transition écologique ;

CONSIDERANT l'appel à projets « Rénovations exemplaires en Pays de la Loire » lancé par la Région ;

CONSIDERANT que le projet de réhabilitation de la périscolaire du Marillais atteint l'objectif de réduction d'au moins 50% des consommations d'énergies fixé par la Région ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 02 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	4
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver la réalisation du projet ;
- Approuver le plan de financement ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention de la Région au titre de l'appel à projet « Rénovations exemplaires » ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION COMMUNALE ASSOCIATION FAMILLE RURALE DE SAINT LAURENT DU MOTTAY

Madame A. ROBICHON, adjointe à l'Enfance Jeunesse Affaires Scolaires, indique qu'en complément de la subvention communale 2024 actée par délibération du 28/03/24 n° 2024_03_047, la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires a examiné une nouvelle demande de subvention complémentaire 2024 de l'Association AFR de Saint-Laurent-du-Mottay.

Les crédits supplémentaires demandés ont pour objectif de solder les dépenses liées aux charges de personnel et de fonctionnement, dans le cadre de la reprise des activités périscolaire et restauration scolaire par la commune à compter du 1er septembre 2024.

L'association AFR a transmis à la commune un état des charges et des recettes estimées de juin à août prochain, ainsi que la situation de leur trésorerie au 30/05/2024 (extraits des comptes bancaires).

CONSIDERANT l'estimation des charges et recettes de juin à août 2024 établie par l'AFR de Saint-Laurent-du-Mottay ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de développer des services pour répondre aux besoins des habitants et de maintenir une scolarisation de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 12 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 juin 2024 ;

Un élu s'interroge sur cette subvention supplémentaire et se demande pourquoi elle n'a pas été votée en mars.

Il lui est répondu que seule la moitié de la subvention a été votée en mars. Il avait été décidé d'attendre juin pour verser le solde et ainsi faire un état des lieux. Il n'y a donc pas de dépassement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	59
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Autoriser le versement d'une subvention communale complémentaire 2024 de 5135 € (cinq mille cent trente cinq Euros) à l'Association AFR de Saint-Laurent-du-Mottay, sur présentation des justificatifs, afin de couvrir les charges de personnel et de fonctionnement des activités périscolaires et restauration scolaire de juin à août 2024.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE CLASSE ULIS COMMUNE DE SAINT PIERRE MONTLIMART

Madame A. ROBICHON, adjointe à l'Enfance Jeunesse Affaires Scolaires, indique que pour l'année 2023/2024, la Commune de Saint-Pierre-Montlimart a recensé 2 élèves domiciliés à Mauges-sur-Loire et scolarisés à l'école La Source en classe ULIS. Conformément à l'article L 212-8 du code de l'éducation, la commune demande une participation à Mauges-sur-Loire aux frais de scolarisation de ces enfants comme suit :

Année 2023/2024 :

- 2 élèves x 371,58 € = 743.16 €

VU l'avis favorable de la commission en date du 12 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	59
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver la participation aux frais de scolarisation de 2 enfants résidant sur la commune de Mauges-sur-Loire et scolarisés à l'école La Source de la commune de Saint-Pierre-Montlimart pour un montant total de 743.16 € au titre de l'année scolaire 2023/2024.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

COÛT ELEVE 2023 DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires, rappelle qu'en application de l'article L 212-8 du Code de l'Education, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, les communes recevant dans leurs écoles publiques des élèves originaires d'autres communes doivent fixer, par délibération, les modalités de cet accueil.

Pour l'année 2023-2024, le coût moyen d'un élève des écoles publiques calculé selon les critères de la circulaire 12-025 du 15 février 2012 est de 776,04 € (1 572,42 € pour un enfant en maternelle et 357,94 € pour un enfant en élémentaire).

CONSIDERANT l'axe proximité de la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de maintenir une scolarisation de proximité à Mauges-sur-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires en date du 12 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	59
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Valider le montant de la participation aux frais de scolarité des élèves extérieurs à Mauges-sur-Loire scolarisés dans les écoles publiques estimé à 776,04 € pour l'année scolaire 2023-2024 et correspondant au coût moyen d'un élève des écoles publiques.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CENTRE SOCIAL VAL'MAUGES

Monsieur le Maire indique que le Centre Social a décidé de changer l'organisation de sa gouvernance à compter de septembre 2024, en nommant 5 coprésidents, un par secteur thématique. Ce changement a pour conséquence la révision des statuts du Centre Social.

Le Conseil d'administration et le bureau sont remplacés par une instance unique nommée « Pôle global » composé de 15 à 21 membres, 3 élus membres de droit, 2 à 3 représentants d'associations et 3 représentants des salariés. L'association sera administrée par ce Pôle global.

A cet effet, le Centre Social a demandé à la commune de désigner 3 conseillers municipaux qui seront membres de droit du Pôle global. Il est rappelé que la commune avait jusqu'alors 3 représentants élus adjoints thématiques et 1 référent local par commune.

VU l'avis favorable des commissions Social-Santé-Gérontologie et Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires consultées par écrit ;

VU l'avis favorable du bureau en date du 25 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	9
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

➤ Désigner les représentants suivants : Claudie MONTAILLER, Anita ROBICHON et Marie LE GAL.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUALOIRE **- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge de la Commande Publique, explique qu'en application de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le titulaire d'une délégation de service public produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La société APHRODYTE, titulaire de la délégation de service public a élaboré son rapport d'activité au titre de l'année 2023, lequel a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Mauges sur Loire le lundi 10 juin 2024.

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal.

VU la séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 juin 2024,

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	2
Abstention	6
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Prendre acte du rapport annuel 2023 établi et présenté par le délégataire de service public du centre aquatique AQUALOIRE, la société APHRODYTE.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

CHOIX DU CANDIDAT POUR L' APPEL A PROJETS RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE A SAINT-FLORENT LE VIEIL

Mme C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social Santé G rontologie, rappelle au Conseil Municipal qu'un appel   projets a  t  vot  par d lib ration du 18 janvier 2024 en vue de trouver un op rateur pour la construction d'une maison de sant    Saint-Florent-le-Vieil.

L'appel   projets donnait la possibilit  d'implanter cet  quipement sur l'un des deux emplacements suivants : le b timent commercial de la Belli re acquis par la commune ou le parc de la propri t  Leinberger acquis dans le cadre du dispositif de portage foncier d partemental.

Il  tait indiqu  dans le cahier des charges et le r glement de l'appel   projets que l'op rateur devrait r pondre aux attentes de la Commune et des professionnels de sant  en mati re de programmation, ainsi qu'  trois ambitions transversales : la revitalisation du centre-bourg, le respect du caract re patrimonial et la transition  cologique.

Le r glement mentionnait  galement les modalit s de choix du candidat comme suit :

«Dans le cadre de la d marche d'appel   projets, la commune n'a pas   justifier sa d cision,  tant observ  qu'elle est juridiquement autoris e   vendre de gr    gr . Cependant,   titre d'information, les candidatures seront  tudi es sur la base des crit res suivants :

- compr hension des enjeux port s par la commune,
- respect du programme et de ses ambitions,
- exp rience du candidat (notamment au travers des r f rences) et capacit    mener le projet au regard des moyens mis en  uvre,
- en cas de groupement : pertinence et coh rence de l' quipe propos e,
- plan de financement, notamment le prix d'achat du foncier et le prix de sortie (loyers demand s aux professionnels de sant ),
- qualit  du parti d'am nagement propos , coh rence globale du projet et int gration dans le contexte du site,
- coh rence des d lais de r alisation,
- mode de gestion propos  pour les  quipements cr es. »

La date limite de r ception des propositions, initialement fix e au 29 mars 2024   12h, a  t  report e au 15 mai 2024   12h, comme le r glement de l'appel   projets l'autorisait et apr s en avoir inform  l'ensemble des candidats potentiels par le biais de la plateforme de march s publics de la commune. A cette date, la commune a re u trois candidatures :

1. Maine-et-Loire Habitat
2. Lexham
3. Cr adimm Sant 

Des auditions ont  t  organis es le 31 mai 2024 avec les 3 candidats, comme pr vu dans le r glement, auxquelles ont assist  des  lus de la commission social sant  g rontologie et de la commune d l gu e de Saint-Florent-le-Vieil, ainsi que,   titre consultatif, un repr sentant des professionnels de sant .

A la suite de ces auditions, la commission social sant  g rontologie s' st prononc e en faveur de la candidature de Maine-et-Loire Habitat, consid rant que le choix de l'implantation sur le b timent commercial de la Belli re permet   la fois l'utilisation du b timent existant et la pr servation du parc Leinberger et que le statut de bailleur social permet de b n ficier d'une subvention r gionale venant r duire le co t du projet. La commission a toutefois souhait  attirer l'attention sur la n cessit  d'une concertation approfondie avec les professionnels de sant .

VU la d lib ration n 2024-01-020 du 18 janvier 2024 d ciderant le lancement d'un appel   projets pour la construction d'une maison de sant    Saint-Florent-le-Vieil ;

VU le cahier des charges et le r glement de cet appel   projets annex s   la d lib ration susmentionn e ;

CONSID RANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs de d velopper les services pour r pondre aux besoins des habitants et de continuer   d ployer le sch ma de sant  territorial ;

VU l'avis de la commission social sant  g rontologie du 3 juin 2024 proposant de retenir la candidature de Maine-et-Loire Habitat pour la r alisation de ce projet au sein du b timent commercial de la Belli re et les recommandations qu'elle a formul es en mati re d'association des professionnels de sant  ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	3
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Retenir la candidature de Maine-et-Loire Habitat pour la réalisation de la maison de santé de Saint-Florent-le-Vieil au sein du bâtiment commercial de la Bellière, incluant le parking, correspondant aux parcelles cadastrées 276-AA-509, 276-AA-508 (lot n°3), 276-AA-202 et 276-AA-203.
- Préciser que la vente de l'ensemble immobilier fera l'objet d'une délibération ultérieure, sous condition de la présentation par Maine-et-Loire Habitat d'un projet répondant aux besoins de la commune et des professionnels de santé et à la faisabilité financière de l'opération pour toutes les parties, dans le cadre d'une démarche de co-construction qui associe étroitement la commune et les professionnels de santé à toutes les étapes clés du projet.
- Préciser que le prix de vente du bâtiment sera fixé à ce moment.
- Préciser qu'en cas de défection du porteur de projet retenu pour quelque raison que ce soit, le Conseil Municipal s'autorisera à recourir à l'un des deux autres candidats, après consultation de la commission social santé gérontologie, sans avoir nécessité de reprendre la procédure complète d'appel à projets.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

DENOMINATION DE L'ESPACE ASSOCIATIF COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAYE

Monsieur F.JOLIVET, adjoint à la Proximité-Vie associative, rappelle l'acquisition par la commune de l'immeuble située 1 bis chemin des vignes à la Pommeraye, communément appelé « Immeuble Chupin ». Ce bâtiment destiné à usage associatif est utilisé pour des activités culturelles, des activités de loisirs créatifs et pour du stockage de matériels associatifs. Un espace est spécifiquement dédié à « L'outil en Main » pour l'organisation d'ateliers pour les jeunes.

Cet espace associatif recevant du public, nécessite d'être précisément dénommé.

Monsieur Fabien Jolivet et Madame Nadège Moreau ont proposé à la commission de dénommer ce bâtiment « l'Espace Jacques Chupin », en mémoire du fondateur de ce bâtiment, connu pour son courage et sa détermination pendant la guerre et ensuite au travers de ses témoignages.

VU l'avis favorable de la Commission Proximité en date du 22 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

➤ Valider la dénomination « Espace Jacques Chupin » pour le bâtiment communal situé 1bis chemin des vignes à la Pommeraye.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL ET EXTENSION DE LA PÉRISCOLAIRE DE LA POMMERAYE - LOT 6 AVENANT 1

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente le projet d'avenant n°1 du marché public de travaux pour la construction d'un multi-accueil et l'extension de la périscolaire – commune déléguée de La Pommeraye, lot 6, attribué le 7 mars 2024 à l'entreprise RINGEARD.

Cet avenant a pour objet de compléter l'article 5.2 du CCAP, en raison d'une formule de révision manquante et de la modification de l'index de révision lié à l'arrêt d'une série.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant 1 du lot 6 du marché 2023-035-TVX-06 avec l'entreprise RINGEARD DECORATION.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES - AVENANT 4 - MARCHE 2022-033-TVX-03 (LOT 3) – GROS OEUVRE

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°4 relatif au marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires, lot 3 GROS OEUVRE, attribué le 17 janvier 2023 à l'entreprise MORINIERE FRERES.

L'avenant n°4 proposé a pour objet la reprise de la maçonnerie en limite de propriété, pour un montant de plus-value de + 1 715,00€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant n°4 relatif au marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires, lot 3 GROS OEUVRE, avec l'entreprise MORINIERE FRERES, pour un montant de plus-value de + 1 715,00€ HT.
- Autoriser le Maire à signer ledit avenant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES - AVENANT 2 MARCHE 2022-033-TVX 10 – CLOISONS SECHES ET ISOLATION -

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°2 du marché 2022-033-TVX-10 (LOT 10) pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires, attribué à l'entreprise USUREAU le 17 janvier 2023.

L'avenant n°2 proposé a pour objet d'ajuster les prestations réalisées au niveau isolation et plafonds, pour un montant de moins value de – 1 201,90€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant n°2 du marché 2022-033-TVX-10 (LOT 10) avec l'entreprise USUREAU, pour un montant de moins value de – 1 201,90 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES - AVENANT 3 MARCHE 2022-033-TVX-09 (LOT 9) – MENUISERIES INTERIEURES ET AGENCEMENT

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°3 du marché public de travaux 2022-033-TVX-09 (lot 9 menuiseries intérieures et agencement), pour la réhabilitation de l'école de Beausse et construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué le 17 janvier 2023 à l'entreprise ATELIER PEAU.

L'avenant n°3 proposé a pour objet l'ajustement entre les prestations complémentaires et celles non réalisées (selon détails en annexe), sans incidence financière.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant 3 ci-dessus au marché 2022-033-TVX-09 (lot 9), avec l'entreprise ATELIER PEAU.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES - AVENANT 3 LOT 2 – TERRASSEMENT VRD AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°3 relatif au lot n°2 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué le 17 janvier 2023 l'entreprise GUILLOTEAU TP.

L'avenant n°3 proposé aujourd'hui a pour objet :

D'une part, de prévoir un regard pour le câblage de la machine à pain, modifier le terrassement et les évacuation des eaux pluviales sur la partie aire de Jeux et l'ajout d'un portail non prévu initialement par l'architecte, pour un montant de plus-value de + 4 963.22€ HT.

D'autre part, de réaliser des ajustement pour le terrassement et la végétalisation, ainsi que la voirie de proximité, pour un montant de plus-value de + 8 630,20€ HT

Soit un montant total de plus-value de + 13 593,42€HT

VU l'avis du Bureau en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	7
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant 3 du marché 2022-033-TVX- lot 02 avec GUILLOTEAU TP.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

MARCHE N°2024-011-TIC - SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES - LOT 1 – TELEPHONIE FIXE, COMMUNICATIONS UNIFIEES, RESEAUX VPN-IP, MPLS ET INTERNET

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal, la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le mardi 11 juin 2024, portant attribution du marché N°2024-011-TIC LOT 1 - SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES, à la Société ADISTA. Ce marché est un accord cadre à bons de commande, avec un montant maximum de 300 000 € HT sur 4 ans.

VU le rapport d'analyse des offres du 6 juin 2024, présenté par le cabinet Actilogie Consultants ;

VU le procès verbal de la CAO réunie le 11/06/2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Une élue demande de quel type de marché il s'agit.

Il lui est répondu qu'il s'agit de celui de la téléphonie et d'internet.

Elle demande s'il y aura également un changement des serveurs.

Il lui est répondu par la négative.

Elle demande en quoi consiste la communication unifiée.

Un élu lui répond qu'il y avait deux lots dans le marché (fibre et téléphonie). Il s'agit d'un marché global de la communication sans lien avec l'informatique. Le deuxième lot (serveurs et protection des données) est resté infructueux. Ce premier lot permettra d'interconnecter tous les sites. Cela permettra de louer les fibres déjà en place ou d'en remettre des nouvelles.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de téléphonie fixe, communications unifiées, réseaux VPN - IP, MPLS et internet correspondant au lot 1 de la consultation N°2024-011-TIC, avec l'entreprise ADISTA.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de délibération portant modification de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire dans le domaine des marchés publics. Elle rappelle que le Maire a délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 500 000 € HT pour les autres marchés.

Pour les marchés de travaux, ce périmètre de délégation impose de passer devant le Conseil Municipal toute modification, sans incidence financière ou avec une incidence mineure. Ceci a pour effet d'alourdir les procédures et peut parfois ralentir l'exécution du marché.

Il est par conséquent proposé aux membres du Conseil Municipal, d'étendre sa délégation au Maire à tout avenant à un marché public quelque soit son montant, dès lors qu'il est sans incidence financière, et pour les seuls marchés de travaux, dès lors que son incidence financière est inférieure à 5 % du montant initial. Cette procédure permettrait de simplifier les procédures et d'améliorer la réactivité dans le suivi des marchés, en particulier des marchés de travaux. Le Conseil Municipal serait toujours informé de ces avenants lors du rendu compte fait à chaque séance sur l'exercice des pouvoirs délégués.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-12-18 du 1^{er} décembre 2020 ;

VU l'avis du bureau en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	11
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	58

DÉCIDE DE :

- Donner délégation au Maire, pour la passation et l'exécution de tout avenant à un marché public quelque soit son montant global, dès lors qu'il est sans incidence financière, et pour les seuls marchés de travaux, dès lors que son incidence financière est inférieure à 5 % du montant initial.
- La présente délibération vient modifier la délibération 2020-12-18 en date du 1^{er} décembre 2020.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, expose à l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Elle rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Pour rappel, dans la fonction publique territoriale, le coût de la formation est pris en charge à 100% par le CNFPT dans la limite de montants maximums arrêtés en concertation avec l'Etat et France Compétences. La prise en charge financière par le CNFPT sera soumise à un accord préalable de financement, qui devra intervenir avant la signature du contrat de l'apprenti. Pour l'année 2024, les intentions de recrutement de la commune ont été prises en compte par le CNFPT.

Il est proposé de recourir à deux contrats d'apprentissage à la rentrée prochaine 2024/2025 pour les services suivants :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme préparé	Durée de la formation
Sports	Éducateur sportif	BPJEPS APT (Brevet Professionnel de la Jeunesse , de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Physiques pour Tous	1 an
Affaires scolaires (mercredi, périscolaire), ALSH,	Animateur	CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport)	1 an (année scolaire)

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 11 juillet 2024 ;

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 2 juillet 2024 ;

Une élue fait remarquer qu'elle est favorable à ces contrats d'apprentissage.

Une élue demande si la commune accompagne également l'intégration, l'évolution et la qualification des agents municipaux.

Il lui est répondu que les agents sont accompagnés et qu'un plan de formation a été établi. Il a été exposé au CST et va être mis en application pour faire évoluer les agents.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'un agent arrive il a une période d'intégration. De plus, un livret d'accueil lui est fourni. La commune a également permis à des collégiens et lycéens de venir en stage pour leur faire découvrir les métiers d'une collectivité en mai et juin 2024. La commune participe également au dispositif ECLOR, à l'initiative de Mauges Communauté. Mauges-sur-Loire va donc accueillir des collégiens sur la période 2024-2025. Il sera cependant possible d'avoir à la rentrée plus d'éléments sur la politique Ressources Humaines.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Recourir à ces 2 contrats d'apprentissage.
- Conclure dès la rentrée scolaire 2024/2025 ces contrats d'apprentissage conformément au tableau présenté ci-dessus.
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces 2 contrats d'apprentissage.
- Inscrire les dépenses correspondantes au BP 2024.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service Ressources Humaines, propose de procéder à la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

EMPLOIS NON-PERMANENT : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel approximatif
Attaché/Rédacteur	Santé Social Gérontologie	35h	1	Article L332-24 Code Général de la Fonction Publique	2 ans	01/09/2024	néant
Motif : Suite à la démission de l'agent responsable santé, il est proposé de recourir à un contrat de projet de 2 ans pour finaliser les projets en cours à savoir : Dans le cadre de l'appel à projet lancé pour la maison de santé à St Florent le Vieil, assurer le lien entre les professionnels de santé, le candidat retenu, et la mairie ; Travailler sur l'attractivité du territoire pour développer l'offre de soins ; Faciliter la mise en réseau des professionnels de santé et du Social. Si le recrutement intervient après le 01/09/2024, l'échéance du contrat sera reportée d'autant.							
Adjoint technique	Affaires scolaires	5,43/35ème	4	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	4672,26€
Motif : Agent de restauration scolaire au sein des restaurants scolaires de : St Laurent-du-Mottay , Le Mesnil-en-Vallée, St Laurent-de-la-Plaine, La Pommeraye à hauteur de 6 heures par semaine scolaire							
Adjoint technique	Affaires scolaires	9,05/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	NEANT
Motif : Plonge au sein du restaurant scolaire de St Laurent-de-la-Plaine à hauteur de 10 heures par semaine scolaire							
Adjoint technique	Affaires scolaires	3/35ème	2	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	NEANT
Motif : Agent de restauration scolaire - Renfort volant							
Adjoint technique	Affaires scolaires	19,91/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	12459,43€
Motif : Agent de restauration scolaire du Marillais et transport des repas secteur Ouest à hauteur de 22 heures par semaine scolaire							
Adjoint technique	Affaires scolaires	14,48/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	NEANT
Motif : Agent de restauration scolaire et plonge au sein du restaurant scolaire de St Laurent-de-la-Plaine à hauteur de 16 heures par semaine scolaire							
Adjoint technique	Affaires scolaires	7/35ème	3	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	6023,20€
Motif : Agent de restauration scolaire - Renfort en fonction des effectifs							
Agent social	Affaires scolaires	2,71/35ème	2	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	
Motif : Accompagnement d'enfant en situation de handicap au sein du restaurant scolaire du Mesnil-en-Vallée à hauteur de 3 heures par semaine scolaire							
Agent social	Affaires scolaires	6,33/35ème	3	Article L332-23 1°	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	16340,10€

				du code général de la fonction publique			
Motif : Accompagnement d'enfant en situation de handicap au sein des restaurants scolaires à hauteur de 7 heures par semaine scolaire							
Agent social	Affaires scolaires	3,62/35ème	5	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	9344,62€
Motif : Accompagnement d'enfant en situation de handicap au sein des restaurants scolaires et des périscolaires de St Florent-le-Vieil, La Chapelle-St-Florent, et selon les demandes à hauteur de 4 heures par semaine scolaire							
Agent social	Affaires scolaires	7,24/35ème	2	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	NEANT
Motif : Accompagnement d'enfant en situation de handicap le mercredi au sein de la périscolaire de La Chapelle-St-Florent, et selon les demandes à hauteur de 8 heures par semaine scolaire							
Agent social	Affaires scolaires	5,43/35ème	3	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	4672,26€
Motif : Accompagnement d'enfant en situation de handicap au sein des périscolaires selon les demandes à hauteur de 6 heures par semaine scolaire							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	4,52/35ème	3	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	NEANT
Motif : Animation au sein des accueils périscolaires du Marillais, St Florent-le-Vieil, Le Mesnil-en-Vallée, et selon les effectifs à hauteur de 5 heures par semaine scolaire							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	7,24/35ème	4	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	12459,49€
Motif : Animation au sein des accueils périscolaires du Marillais, St Florent-le-Vieil, Le Mesnil-en-Vallée, et selon les effectifs à hauteur de 5 heures par semaine scolaire							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	25/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	8604,62€
Motif : Animation au sein des accueils périscolaires, les mercredis et en ALSH selon les effectifs							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	5,43/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	NEANT
Motif : Animation au sein l'accueil périscolaire de Bourgneuf-en-Mauges à hauteur de 6 heures par semaine scolaire							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	8,15/35ème	6	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	692,28€
Motif : Animation le mercredi au sein des accueils périscolaires de Montjean-sur-Loire et La Pommeraye, et selon les effectifs à hauteur de 9 heures par semaine scolaire							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	13,57/35ème	2	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	02/09/2024 - 06/07/2025	02/09/2024	11676,45€
Motif : Animation au sein des accueils périscolaires de St Laurent-de-la-Plaine, Bourgneuf-en-Mauges et Beausse au vu de la hausse des effectifs à hauteur de 15 heures par semaine scolaire							

Agent social	Affaires scolaires	6/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	01/09/2024 - 31/07/2025	01/09/2024	5825,6€
Motif : Poste de volant sur les deux structures : La Galipette et Pom d'Api							

Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Surcoût annuel
----------	---------	---------------	----------	--------	------------------------	--------------	-------------------

EMPLOIS PERMANENTS : CREATION DE POSTE

Technicien principal de 2nde classe, Technicien principal de 1ère classe, Ingénieur, Ingénieur principal	Restauration collective	35h	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L332-8 2° et de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique		15/07/2024	
--	-------------------------	-----	---	--	--	------------	--

Motif : Suite à l'audit organisationnel mené sur le service affaires scolaires et restauration collective, il est proposé de transformer le poste de chef de service restauration collective en poste de chef de projet en restauration collective à temps complet. Ce poste s'inscrit dans une logique d'animation et de pilotage forte et transverse. Il sera doté d'une réelle expertise qui infuse sur l'ensemble de la restauration collective : restaurants scolaires, périscolaire, ALSH, multi-accueils et résidences. Il est proposé d'élargir les conditions de recrutement sur le grade de technicien, technicien principal de 2nde classe ; technicien principal de 1ère classe, ingénieur et ingénieur principal.

Adjoint technique territorial	Restauration collective	35h	1	Recours à un contractuel au titre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique		15/07/2024	
-------------------------------	-------------------------	-----	---	--	--	------------	--

Motif : Suite au jury de recrutement organisé pour un poste de second de cuisine à Bon Accueil, le candidat retenu est en CDI dans une autre collectivité. Dans ce cas, le transfert de CDI est possible. Il est donc proposé d'ouvrir ce poste au contractuel au titre de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique.

EMPLOIS PERMANENTS : Ajustement de base

Grade(s)	Service	Cadre horaire actuel	Cadre horaire proposé	Effectif	Statut	Date d'effet	Surcoût annuel
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	18,70/35ème	33,75/35ème	1	Titulaire	15/07/2024	Néant

Motif : L'agent référent de la périscolaire St Charles à St Florent le Vieil a demandé à bénéficier d'une disponibilité pour convenances personnelles. Ce poste était occupé sur une base de 18.70/35ème c'est-à-dire sans intégrer toutes les heures d'animation du mercredi et des ALSH du fait que cet agent bénéficiait d'un cumul d'emplois. Afin de proposer un poste attractif, il est proposé d'ajuster le temps de travail de ce poste en intégrant les heures d'animation du mercredi et des ALSH. Le temps de travail de ce poste sera donc porté à 33,75/35ème.

Grade(s)	Service(s)	Cadre horaire	Effectif	Statut	Date d'effet
----------	------------	---------------	----------	--------	--------------

EMPLOIS PERMANENTS : SUPPRESSIONS DE POSTES

Rédacteur, rédacteur principal de 2nde classe, rédacteur principal de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2nde classe, adjoint administratif de 1ère classe	Propreté des locaux	35h	1	Titulaire	15/07/2024
---	---------------------	-----	---	-----------	------------

Motif : Il est proposé de supprimer les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2nde classe et de 1ère classe, d'adjoint administratif principal de 2nde et 1ère classe du fait que l'agent recruté sur le poste de responsable propreté des locaux soit nommé sur le grade d'adjoint administratif

Agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint technique principal de 2nde classe, adjoint technique principal de 1ère classe	Exploitation – voirie secteur centre	35h	1	Titulaire	15/07/2024
Motif : Du fait du départ en retraite d'un agent du service voirie secteur centre, et de la nomination d'un agent en interne, il est proposé de supprimer le grade d'agent de maîtrise, d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2nde classe, et de 1ère classe.					
Attaché territorial	Santé Social Gérontologie	35h	1	Titulaire	01/09/2024
Motif : Suite à la démission de l'agent responsable santé, il est proposé de recourir à un contrat de projet de 2 ans pour finaliser les projets en cours. En conséquence, il est proposé de supprimer le poste permanent de responsable santé qui avait été créé en mars 2021.					

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 11 Juillet 2024;

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 2 juillet 2024

Une élue demande si le recrutement sera ouvert sur la catégorie A.

Il lui est répondu A ou B, la personne recherchée aura une expertise en restauration. Il sera dans l'organisationnel mais ce sera une personne du métier.

Un élu demande si la personne recrutée fera la cuisine.

Il est répondu par la négative.

L'élue en charge des ressources humaines en profite pour présenter l'organigramme demandé lors d'un précédent Conseil Municipal, en tenant compte du fait qu'il y a un DGA en moins. Depuis le début du mandat cette personne était absente. Cette personne ne faisant plus partie du personnel depuis février, il est maintenant possible d'afficher ce nouvel organigramme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	46
Non	6
Abstention	6
Non comptabilisé	1
Total	58

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément aux tableaux présentés.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_026A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE 2 BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget « principal » 2024. Elle concerne le point suivant :

- Transfert de crédits budgétaires de 16 500,00 € de l'opération 2308 – Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil vers l'opération 2309 – Théâtre des rêveries de Saint-Laurent-de-la-Plaine pour l'engagement du suivi et de la réalisation des travaux de rénovation des sanitaires du théâtre des rêveries.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la décision modificative n° 2 du budget « principal » 2024 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-2308-312 : Abbaye Saint-Florent-le-Vieil	16 500,00 €			
D-2313-2309-312 : Théâtre des rêveries Saint-Laurent-de-la-Plaine		16 500,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en-cours	16 500,00 €	16 500,00 €		
Total INVESTISSEMENT	16 500,00 €	16 500,00 €		
Total Général		0,00 €		

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_07_027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Yvette DESSEVRE, Isabelle VATELOT, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Luc CHAUVIN pouvoir à Tony ALLARD
Marie LE GAL pouvoir à Fabien JOLIVET
Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Maurice BUREAU pouvoir à Luc BOULESTREAU
Marie-Paule ANGEBAULT pouvoir à Nadège MOREAU
Jean-François ALLARD pouvoir à Freddy MARTIN
Bruno ROCHARD pouvoir à Louis-Marie ROUX
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Richard DAVID
Laetitia NAUD pouvoir à Eric PELTIER
Gaëtane GABORY pouvoir à Jean-Michel MICHAUD
Robert BOISTAULT pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Chantal BOURGET pouvoir à Anita ROBICHON
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Baptiste GABORY

Madame Valérie BREJON-RENOU a été désignée secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	6
Non comptabilisé	0
Total	59

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :
- Renonciation au droit de préemption urbain :

CADO Alain	7 SQUARE BEAUSEJOUR – 49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE
Consorts DE MAISONNEUVE	RUE DE LA BRETAGNE – 49410 SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
METAYER Philippe	3 RUE DU COMMERCE – 49410 SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
AMIAUD Séverine	2 RUE DES ROITELETS – 49410 LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT
LARVOR René	25 RUE DU FOUR – 49410 SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
BODY Lucette	27 AVENUE DE L'EUROPE – 49410 SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
SOURICE Marcel	34 RUE SÉBASTIEN CADY – 49290 SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE
SEVRE LOIRE HABITAT	2 RUE DES BUISSONS – 49410 LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT

- Marchés publics, finances, affaires juridiques :

2024-022-CP	Marché 2024-008-PI – Création du schéma directeur communal de défense extérieure contre l'incendie à MSL - 47 729,00€ HT
2024-023-CP	Marché 2024-007- TVX - Aménagement de plateaux surélevés et de chaussidou à SLM - PIGEON TP LOIRE ANJOU (44152 Ancenis) – 129 562,15 € HT
2024-024-CP	Marché 2022-024-TVX Travaux d'extension du cimetière à SLP à COURANT TP – Chalonnes sur Loire – Avenant n°1 : - 5 036,71€ HT
2024-025-CP	Marché 2024-016-MOE – Mission MOE pour la réhabilitation du bâtiment le Clos de Vignes à SFLV – SARL Agence 3 D – (Les Ponts de cé-49130) 19 502,00€HT
2024-026-CP	Marché 2024-010-TVX-01 – Réaménagement des sanitaires école le Petit Anjou à BG – Lot 1 Démolition – Gros oeuvre – SARL Morinière Frères – 49110 Montrevault sur Evre – 6 941,73 € HT

2024-027-CP	Marché 2024-010-TVX-02 – Réaménagement des sanitaires école le Petit Anjou à BG – Lot 2 Menuiseries intérieures – Menuiserie Peau – 49601 Beaupreau en Mauges – 19 156,21 € HT
2024-028-CP	Marché 2024-010-TVX-03 – Réaménagement des sanitaires école le Petit Anjou à BG – Lot 3 Carrelage Faïence – Carrelage Maleinge – 49110 Montrevault sur Evre – 3 967,84 € HT
2024-029-CP	Marché 2024-010-TVX-04 – Réaménagement des sanitaires école le Petit Anjou à BG – Lot 4 Peinture – Fremondière Décoration – 49270 Orée d'Anjou – 2 045,96 € HT
2024-030-CP	Marché 2024-010-TVX-05 – Réaménagement des sanitaires école le Petit Anjou à BG – Lot 5 Plomberie -VMC – Chauffage - Electricité – TCS – 49300 Cholet – 31 484,24 € HT
2024-031-SCOL	Contrat de location – Ecole Saint Jean du Marillais
2024-032-CP	Marché 2021-034-FCS Location de modulaires pour l'école de BE – PETIT LOCATION SAS – St Léger de Linières – Avenant n°2 : + 1 640 € HT
2024-033-ECOTOUR	Convention AAP Tourisme à titre onéreux (Carrière à SFLV et Lucettes à MTJ)
2024-034-CP	Marché 2024-005-MOE – Relance marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des Quais, Place du Vallon et Place du Dr Defois à MJT – LIGÉIS (49022 Angers) – 79 250 € HT
2024-035-FIN	Vente micro tracteur KUBOTA L245 du secteur centre sur la plateforme AGORASTORE
2024-036-CP	Marché Assurance GROUPAMA Dommages aux biens – Avenant n°13 - modification du parc bâtiment- enlèvement modulaires de BE
2024-037-CP	Marché 2022-014-TVX– Travaux d'aménagement du secteur Nord du lotissement la Croix Blanche 2 à SLP - Lot n°1– COURANT TP – Avenant n°1 : + 11 575 € HT et prolongation délai 5 semaines
2024-038-CP	Marché Extension Urbaine Quartier des Bareilleries – BG – Lot 1 - Eurovia – Avenant n°1 : prolongation du délai d'exécution
2024-039-CP	Marché 2023-016-MOE – Mission de MOE pour la réhabilitation de l'Atelier technique de MJT – Avenant 1 – OXA – suppression d'une mission et d'un co-traitant avec modification du tableau des honoraires et du taux de rémunération
2024-040-FIN	Vente RENAULT ZOE DG-877-EV du pôle RMP
2024-041-CP	Marché 2021-027-FCS– Assurance DO du centre aquatique de la Pommeraye– SMABTP – Avenant n°1 : + 6 031,45 € TTC
2024-042-FIN	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de La Banque Populaire Grand Ouest
2024-043-CADREVIE	Convention de prêt détaillée
2024-044-FIN	Vente véhicule électrique GOUPIL secteur est
2024-045-CP	Marché 2022-014-TVX– Travaux d'aménagement du secteur Nord du lotissement de la Croix Blanche 2 à Saint Laurent de la Plaine - Lot n°1– COURANT TP – Avenant n°2 : + 405,90 € HT
2024-046-CP	Marché 2021-013-FCS – Confection et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire des communes déléguées de Beausse, le Mesnil en Vallée et le Marillais ainsi que pour l'Alsh vacances et le mercredi de St Florent le Vieil et le Mesnil en Vallée – OCEANE DE RESTAURATION – Ajout et suppression de sites
2024-047-CP	Marché 2024-004-TVX – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP -2024 – Lot 1 – VRD – ALLARD – 49110 MAUGES-SUR-LOIRE – 33 073,40 € HT
2024-048-CP	Marché 2024-004-TVX – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP -2024 – Lot 2 – Menuiseries intérieures et extérieures – GALLARD – 49570 MAUGES-SUR-LOIRE – 27 748,96 € HT
2024-049-CP	Marché 2024-004-TVX – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP -2024 – Lot 3 – Plomberie – Electricité – MAUGES FLUIDES THARREAU ENERGIES ET SERVICES – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE – 24 200,00 € HT
2024-050-CP	Marché 2024-004-TVX – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments

	communaux dans le cadre de l'Ad'AP -2024 – Lot 4 – Carrelage – MALEINGE – 49115 MONTREVAULT-SUR-EVRE – 8 900 € HT
2024-051-CP	Marché n°2022-047-TIC– Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection - Bouygues Energies & Services – Avenant n°3 +197, 89 € HT et prolongation délai
2024-052-CP	Marché 2024-009-PI – Mission AMO pour la passation des marchés d'assurance de Mauges-sur-Loire – ARIMA – (Paris 75008) 3 000,00€HT
2024-053-CP	Marché n°2022-025-MOE – Missions de MOE pour la réhabilitation et l'extension de la périscolaire sur la commune déléguée du Marillais – Avenant n°1 – Fixation rémunération définitive
2024-054-FIN	Vente 2 tentes sahariennes du camping de Saint Florent le Vieil
2024-055-CP	Marché 2024-003-PI –Avenant n°1 Réalisation d'un Audit organisationnel pour le Pôle des Services à la Population de Mauges-sur-Loire – SARL NEPSIO conseil – (44-NANTES) +2 100,00€HT

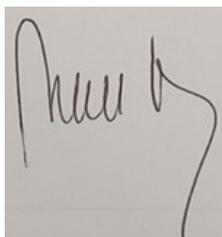
C – Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de l'Ecole de Beausse aura lieu le 6 septembre à 17 heures. Il ajoute que le Symposium des sculptures est en cours et se clôturera le dimanche 14 Juillet.

La séance est levée à 22 heures.

Valérie BREJON-RENOU

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

